

Département de la SARTHE
Commune de Ruaudin

Date de convocation : 23 avril 2026
Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Présents : 22
Procurations : 1
Votants : 23

DÉLIBÉRATION N°05
Séance du : 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 avril 2026 s'est réuni aux locaux culturels (salle 4, déclarée à la Préfecture salle du conseil pendant les travaux de la mairie) sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

Présents :

Madame Carole HEULOT,
Mesdames, Messieurs VERNET Christian, PEDEMAS Muriel, CHOUTEAU Didier, BOUTIMAH Nadia, LOISON Samuel,
RUDET Chantal, BREMOND Laurent, THIREAU Célia, BREVARD Yannick, LAIZEAU Emilie, LALA Christophe,
MAINGARD Liliane, CHAPUIS Pascal, GOETHAL Laurie, SALAUD Guillaume, MOIREAU Annick, LEFFRAY Sylvie,
BRIFAUT Philippe, CHEDANE Patricia, DOIZÉ Daniel, LEBALLEUX Marie-France.

Absent excusé

M. JODEAU Dominique

Pouvoir(s)

M. JODEAU Dominique donne pouvoir à M. BREVARD Yannick

Secrétaire de séance : **M. Christian VERNET**

Rapporteur Carole HEULOT, Maire de Ruaudin

Point 05 : Désignation du membre titulaire de l'Assemblée spéciale et du représentant permanent aux Assemblées générales des actionnaires.

Il est rappelé que la commune est actionnaire de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART) mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, elle a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient que nous procédions à la désignation de notre nouveau(elle) représentant(e) à l'Assemblée spéciale de la SPL ATESART.

Madame le Maire précise en application de l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée. Madame le Maire propose le vote à main levée, adopté à l'unanimité.

À la suite de la candidature reçue à cette fin de M. SALAUD Guillaume et après vote à main levée :

- Monsieur SALAUD Guillaume 23 voix

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ; vu, le code de commerce.

- désigne M. Guillaume SALAUD pour assurer la représentation de la collectivité de Ruaudin au sein de l'Assemblée spéciale et des Assemblées générales des actionnaires de la SPL ATESART.
- autorise M. Guillaume SALAUD à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration.
- autorise M. Guillaume SALAUD à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration dans l'hypothèse de sa nomination au sein de celui-ci.
- prend acte qu'un tiers des administrateurs appelés à siéger au sein de l'Assemblée spéciale de la SPL ATESART ne doit pas dépasser l'âge de 75 ans, lors de la nomination.

DÉLIBÉRATION n°05

ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE
HEULOT Carole	POUR	RUDET Chantal	POUR	MAINGARD Liliane	POUR	LEFFRAY Sylvie	POUR
VERNET Christian	POUR	BREMOND Laurent	POUR	CHAPUIS Pascal	POUR	BRIFAUT Philippe	POUR
PEDEMAS Muriel	POUR	THIREAU Célia	POUR	GOETHAL Laurie	POUR	CHEDANE Patricia	POUR
CHOUTEAU Didier	POUR	BREVARD Yannick	POUR	SALAUD Guillaume	POUR	DOIZE Daniel	POUR
BOUTIMAH Nadia	POUR	LAIZEAU Emilie	POUR	MOIREAU Annie	POUR	LEBALLEUX Marie-France	POUR
LOISON Samuel	POUR	LALA Christophe	POUR	JODEAU Dominique	POUR		

23 élus ont voté POUR.

M. Christian VERNET
Secrétaire de séance



Mme Carole HEULOT
Maire de Ruaudin

